

déposséder de l'héritage paternel, de ne me donner que des domaines qui sont hors de Bretagne, de m'entourer de vassaux qui ne sont pas les miens; il vous a fallu encore m'enlever l'amitié de mon oncle, le roi de France, me noircir à ses yeux; il ne vous reste plus qu'à m'ôter la vie, et, pour y parvenir, vous m'accusez aujourd'hui de haute-trahison et de lèse-majesté! Mon oncle, je vous le demande, sans esprit de rancune et en toute vérité, l'ennemi le plus acharné aurait-il pu faire plus que mon frère n'a fait?

— Gilles n'en accuse pas son cœur, il accuse ceux qui le conseillent, et vous, duc de Bretagne, fils de Jean V et de Jeanne de France, n'écoutez que la voix du sang, écoutez la mienne, je ne veux que votre bonheur et votre gloire; si vous cédez à de funestes conseils, si vous cédez à un mouvement de haine, votre vie entière sera empoisonnée, et votre nom sera flétri, car le sang d'un frère ne s'efface jamais! Si vous craignez que les souvenirs de votre enfance, de ce temps où vous aimiez Gilles en vous attendrissant, n'affaiblissent votre justice, éloignez ces pensées et ces affections, et ne consultez que la froide et sévère raison. Elle vous dira que le prince, qui, pour rester Breton, a refusé l'épée de connétable d'Angleterre, n'a pu vouloir livrer la Bretagne aux Anglais.

— Mais cette lettre à Henri, dit François en déroulant un papier auquel appendait un scel du prince Gilles, cette lettre qui demande qu'une armée anglaise viennent le délivrer de sa captivité, n'est-elle pas de lui?

— Non, elle ne l'est pas; jamais, je le jure par le Dieu vivant, je n'ai rien fait de pareil.

— Ce scel, ce seing, ne sont-ce pas les vôtres?